



OFFRE REGARD TARIFICATION ENTREPRISE

REGARD
Solutions d'Épargne Salariale

TARIFICATION TENUE DE COMPTE applicable au 01/01/2026

☞ FORFAIT ANNUEL DE TENUE DE COMPTE

Opérations incluses dans le forfait	Forfait annuel par porteur ⁽¹⁾ (Tarification indexée)
Ouverture et mise à jour des comptes des bénéficiaires Versements volontaires ponctuels ou programmés Arbitrages (illimités) entre supports de placement et modifications de mode de gestion entre gestion libre et gestion pilotée du PER Traitement des flux de versements en provenance de l'entreprise participation/intéressement/PPV placé Calcul de l'abondement dû à chaque bénéficiaire et appels de fonds correspondants Établissement et communication des relevés d'opérations (hors frais d'envois postaux) Établissement et communication du relevé annuel de situation (hors frais d'envois postaux) Déblocages anticipés ou rachats d'avoirs disponibles à l'échéance (illimité) à condition qu'ils soient effectués par virement Documentation en ligne Espace sécurisé de consultation et de gestion d'épargne salariale en ligne Conseil téléphonique (numéro non surtaxé)	13 € HT par compte* avec un forfait minimum de 130 € HT**

(1) Forfaitaire PEE et/ou PER

* À partir du 1^{er} compte de la tranche.

**Même en l'absence de compte individuel ouvert, l'entreprise est redevable du forfait annuel minimum.

Le tarif est net de coût pour les comptes dématérialisés sur l'année.

☞ RÈGLE D'INDEXATION

Le Forfait annuel de tenue de comptes est révisé chaque année en fonction de la variation de septembre (n-2) à septembre (n-1) de l'indice SYNTEC révisé.

☞ FRAIS ANNEXES AU FORFAIT ANNUEL DE TENUE DE COMPTE

Emission d'un versement par chèque ou virement bancaire hors conditions prévues au Contrat	5 € HT
Frais d'envoi postaux (impression, mise sous pli et affranchissement)***	1,93 € HT par pli

***Si vos salariés ne bénéficient pas du mode d'information dématérialisé.

☞ VOS DEMANDES SPÉCIFIQUES

Traitement assisté de la participation et de l'intéressement (uniquement pour les entreprises de 11 salariés et plus)****	120 € HT par traitement + 1,50 € HT par bulletin d'option émis
Mise à disposition d'un livret d'épargne salariale générique avec champs personnalisables	Gratuit
Création d'un livret d'épargne salariale sur mesure	À partir de 450 € HT
Transfert collectif sortant vers un autre gestionnaire	400 € HT
Frais d'annulation et de régularisation d'un dossier de versements, suite à une erreur de l'ENTREPRISE	40 € HT par traitement
Prestation de rédaction d'un accord sur-mesure (uniquement pour les entreprises de 11 salariés et plus)	Sur devis d'un montant minimum de 450 € HT
Tout autre demande spécifique	Sur devis préalable après acceptation formelle de l'ENTREPRISE

****(calcul et répartition des quotes-parts, interrogation des bénéficiaires, dépouillement des réponses, appels de fonds à l'entreprise, paiements directs aux bénéficiaires, outre le traitement des flux de participation/intéressement placé inclus dans le forfait annuel)